

Pour chaque subvention autorisée dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond, un rapport d'activité est requis afin de démontrer que les critères d'octroi ont été respectés et, cela étant, de permettre le versement, au demandeur, de la tranche finale (25 %) de la subvention. Ce rapport doit comprendre obligatoirement les éléments suivants :

- Un résumé du projet réalisé (qualitatif et quantitatif);
- Un bilan des revenus générés et des dépenses encourues dans le cadre du projet;
- Une copie des factures;
- Une copie des outils de communication et de promotion qui font mention de l'aide de la MRC de Drummond et, le cas échéant, du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Nom du demandeur :
Titre du projet :
RÉSUMÉ DU PROJET

TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES		
REVENUS	Prévus	Réels
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total des revenus		
DÉPENSES	Prévus	Réels
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total des dépenses		